



# Bulletin Officiel

N° 5184 Mercredi 07 Septembre 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUEES DU CMF

NOMINATIONS DE NOUVEAUX DIRIGEANTS 2-3

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016 -2 » 4-8

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 » 9-13

### COURBE DES TAUX

14

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

### ANNEXE I

#### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT - OPA -

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- INITIEE PAR LA SOCIETE AFRICA HOLDING

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2016

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -

COMMUNIQUE DU CMF

بـلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 30 أوت 2016 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد لطفي السهيلي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

2016 - AS - 4043

COMMUNIQUE DU CMF

بـلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 30 أوت 2016 قد قرّر الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة بنك الإسكان للإستثمار BH BINVEST - في ممارسة نشاط "المؤسسة الراعية".

2016 - AS - 4044

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 30 أوت 2016 قد قرّر الموافقة على تعيين السيدة حبيبة الحضري والسيد ماهر بن عبد الله والسيد سيف إسماعيل كأعضاء مجلس إدارة جدد لدى شركة الوساطة بالبورصة "الإتحاد البنكي للتجارة والصناعة للمالية".

2016 - AS - 4045

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 30 أوت 2016 قد قرّر الموافقة على تعيين السيدة عنان جماعة كمديرة عامة جديدة لدى شركة الوساطة بالبورصة "الاتحاد المالي".

2016 - AS - 4046

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 30 أوت 2016 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد Eric LESAGE لتولي مهام رئاسة مجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "UIB Finance".

2016 - AS - 4047

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligatoire**

**« HL 2016-2 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/08/2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2016-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- **Montant de l'emprunt** : **30 000 000** (Trente Millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000** (Quarante Millions de Dinars);
- **Nominal de l'obligation** : **100** dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : **100** dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** l'an ou variable (**TMM+2,35%**) au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à **287** millions de dinars.

- Suite -

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de **100** millions de dinars.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/09/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/11/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/11/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/12/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/09/2016** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « HL 2016-2 »

**Nature des titres :** Titres de créance

**Forme des obligations :** nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/11/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/11/2016**.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de la société**

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

### **Notation de l'émission**

Le **10/08/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

### **Organisation de la représentation des obligataires**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

- Suite -

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article **39** du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe à fin Juillet 2016, huit emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- Suite -

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-0946, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2016.**

**La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).**

**Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2016 et les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur le site respectivement au plus tard le 31 août 2016 et le 20 Octobre 2016.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après 31 août 2016. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« Amen Bank Subordonné 2016-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 28/06/2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 70 000 000 de dinars réparti en deux catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00% ;
- Tranche de 7ans avec 2 ans de franchise au taux de 7,50% et/ou TMM+2,15% .

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2016-1 ».

**Montant :** **50.000.000 dinars**, divisé en **500.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à **70.000.000 dinars**, divisé en **700.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,3783%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,3783% pour la catégorie A et de 6,5283% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A et de 2,15% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A) et de 7,50% (catégorie B) pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans pour la catégorie A et de 7 ans avec deux années de franchise pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **21 novembre 2016**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21 décembre 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 novembre 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **21 novembre 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21 novembre 2021** pour la catégorie A et le **21 novembre 2023** pour la catégorie B.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 novembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **21 novembre 2017**.

Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **21 novembre 2017** pour la catégorie A et le **21 novembre 2019** pour la catégorie B.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- Suite -

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation** : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2016-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées** : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance** : En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Suite -

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 16-0947 en date du 30 août 2016, du document de référence « AMEN BANK 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 août 2016 sous le N° 16-004, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Amen Bank, Avenue Mohamed V -1002- Tunis et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)) et de l'Amen Bank ([www.amenbank.com.tn](http://www.amenbank.com.tn)).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 07 SEPTEMBRE 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,258%		
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,296%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,307%	996,080
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,347%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,397%	1 001,961
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,429%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,481%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,634%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,685%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,704%	1 016,287
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,961%	1 004,044
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,330%	1 003,164
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,411%	887,847
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,535%	998,833
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,997%	984,594
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,331%	970,594
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,456%	973,520
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,994%		956,396
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,998%	995,025
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,002%	933,688
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,013%	947,415
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,025%	942,553
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,029%	940,500
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,060%		948,627
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,142%	940,597
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,349%		949,885

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	162,449	162,265		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	109,738	109,749		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	94,045	94,055		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,457	14,459		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	105,741	105,753		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,482	1,484		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,350	104,432		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,699	39,703		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,820	53,825		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	126,887	127,780		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	468,306	470,569		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	116,753	116,824		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	126,044	126,238		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,802	137,934		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,320	119,374		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,594	95,624		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	146,416	145,941		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,186	94,393		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,462	94,753		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	143,094	143,631		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	126,814	127,413		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	En liquidation	En liquidation		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	92,172	92,651		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	97,387	97,480		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,125	19,177		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 540,906	1 542,709		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 147,953	2 137,998		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	121,017	120,357		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	110,124	110,644		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	143,112	143,351		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	145,302	145,321		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,391	15,452		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 141,707	5 151,637		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 986,847	5 005,748		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,432	2,446		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,131	2,140		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,175	1,180		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,090	1,087		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,082	1,079		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,084	1,081		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	103,314	104,909		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,222	9,066		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,577	108,491		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,743	118,810		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	107,176	107,188
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,385	102,395
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,249	104,261
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,330	101,341
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	102,806	102,819
52 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	106,117	106,127
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,306	103,318
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,221	101,230
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,516	103,526
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,349	101,360
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,281	103,292
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,396	102,407
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,448	105,460
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,928	103,940
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,478	102,488
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,442	101,453
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,407	103,416
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,421	101,434
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	102,617	102,628
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,395	104,402
67 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,503	101,515
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	102,044	102,056
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,966	103,975
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,499	101,510

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,448	10,449
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	10,380	102,206	102,216
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,473	102,485
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	103,608	103,620
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,387	10,388
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	56,546	56,582
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	128,144	128,444
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 338,630	1 340,112
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,346	113,437
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,586	109,733
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	98,822	98,914
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	17,028	17,045
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	272,704	273,025
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,503	28,482
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 254,287	2 256,866
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	71,244	71,131
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,245	54,271
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,877	101,090
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,600	84,889
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,766	10,771
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,506	11,505
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,880	13,886
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,324	12,338
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,477	12,505
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,294	11,305
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	142,940	142,929
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	138,697	138,655
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	8,907	8,917
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,860	100,941
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	81,236	80,855
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	81,886	81,239
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,031	97,131
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,682	92,967
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	101,821	101,944
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,889	115,909
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,020	101,602
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,050	137,721
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	99,371	99,947
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,765	98,400
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	190,489	190,840
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,490	176,835
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,625	153,920
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,595	19,771
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	143,394	143,052
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,350	114,316
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 489,114	8 508,967
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,138	8,108
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	81,582	81,602
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	981,856	980,090
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5152,302	5161,484
124	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,387	111,745
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
126	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,042	8,973
127	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
128	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 051,575	10 051,678

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

## AVIS DU CMF

### Offre Publique d'Achat -OPA-

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- initiée par la société Africa Holding**

Par décision n° 37 du 24 août 2016, le Conseil du Marché Financier a soumis la société Africa Holding à une Offre Publique d'Achat obligatoire visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

#### **I- Identité de l'initiateur :**

La société Africa Holding est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

#### **II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

MAC SA, intermédiaire en bourse, sis Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

#### **III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La société Africa Holding détient 1 810 472 actions représentant 43,03% du capital de la société STIP et 43,36% des droits de vote (1).

#### **IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la société Africa Holding vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société STIP, soit **2 397 351** actions représentant **56,97%** du capital de la société.

L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### **V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **1,620 dinar** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

#### **VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la société Africa Holding et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 37 du 24/08/2016 relative à la soumission de cette dernière à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la STIP qu'elle ne détient pas, et ce suite à son acquisition d'une quantité de titres STIP, lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

#### **VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

- 1- Politique industrielle :** Investissement matériel de 6 MDT pour la production de nouvelles dimensions.
- 2- Politique financière :** Financement du cycle d'exploitation : Achat et dédouanement de matières premières pour 26 MDT, paiement des salaires relatifs à 4 mois d'activité pour 8MDT et paiement des autres charges nécessaires à l'activité pour 6 MDT.

(1) La STIP détient une quantité de 32 845 de ses propres actions.

**3- Politique sociale :** La société se trouve dans une situation de sureffectif, d'où la nécessité de procéder au départ à la retraite anticipée de certains employés avec le recrutement de nouveaux techniciens, ingénieurs et de personnel techniques qualifié.

Ces axes s'incèrent dans le cadre d'un plan de restructuration de la société qui fera l'objet de négociation avec les autorités compétentes.

**VIII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 inclus.**

**IX- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **29 septembre 2016**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

**2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

**3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**5-Reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions STIP reprendra à partir du **lundi 29 août 2016**.

**X- Renseignements relatifs à la société visée :**

**1- Renseignements généraux :**

**Dénomination de la société :** la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-

**Siège social :** Centre Urbain Nord, Boulevard de la terre BP N° 77-1003 Tunis.

**Téléphone :** 71 230 400/ 71 232 300 **Fax :** 71 236 888/ 71 237 222

**Forme juridique :** Société anonyme

**Date de constitution :** 21/07/1980 **Durée :** 99 ans

**Nationalité :** Tunisienne

**Objet social :**

La fabrication et la commercialisation de pneumatiques et de tout autre article en caoutchouc manufacturé.

**Numéro d'inscription sur le registre de commerce :** B 15003 1996

**Matricule fiscal :** 12364/R/A/M.000

**Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

## 2- Administration, direction et contrôle:

### Conseil d'administration:

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Riadh BERRJEB (1)	Lui même	Président	2014 – 2016
PIRELLI Tyre S.P.A (2)	Taieb Jnifen	Membre	2016 – 2018
STB (3)	Sawsen Damak	Membre	2015 – 2017
BTK (1)	Rym Lakhoua	Membre	2014 – 2016
STIA (1)	Afif Khefacha	Membre	2014 – 2016
OCT (3)	Imed Chaar	Membre	2015 – 2017
Hédi Ben BRAHEM (4)(5)	Lui même	Membre	2014 – 2016

(1)Mandat renouvelé par l'AGO du 19/06/2014

(2)Mandat renouvelé par l'AGO du 23/06/2016

(3)Mandat renouvelé par l'AGO du 25/06/2015

(4)Nomination par l'AGO du 19/06/2014

(5)Représentant des petits porteurs

**Direction :** Mr Riadh BERRJEB Président Directeur Général (Nomination par le conseil d'administration du 05/05/2014)

### Contrôle :

Identité	Adresse	Mandat
AMC ERNEST & YOUNG représenté par M. Anis LAADHAR	Bv. de la terre Centre Urbain Nord – 1003 Tunis Tél : 70 749 111	2014 – 2016
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Fadhel JAOUA	22 bis Av. Mongi Slim EIMenzah 5 – 1004 Tunis –Tél : 71. 230 666	2014 – 2016

## 3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 12 623 469 dinars
- **Nombre total des titres** : 4 207 823 actions
- **Nombre total des droits de vote** : 4 174 978 droits de vote

- **Structure du capital de la société STIP après l'opération d'acquisition réalisée en date du 12 juillet 2016 par l'initiateur de l'offre :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% du droit de
<b>Initiateur</b>	<b>1 810 472</b>	<b>1 810 472</b>	<b>43,03%</b>	<b>1 810 472</b>	<b>43,36%</b>
Africa Holding	1 810 472	1 810 472	43,03%	1 810 472	43,36%
<b>Autres actionnaires</b>	<b>2 397 351</b>	<b>2 397 351</b>	<b>56,97%</b>	<b>2 364 506</b>	<b>56,64%</b>
<b>Total</b>	<b>4 207 823</b>	<b>4 207 823</b>	<b>100%</b>	<b>4 174 978</b>	<b>100%</b>

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers certifiés de la société STIP arrêtés au 31 décembre 2015 :

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
		2015	2014
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 471 273	8 430 823
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 395 038)	(8 345 265)
	<b>III.1</b>	<b>76 234</b>	<b>85 558</b>
Immobilisations corporelles		177 176 041	175 611 954
- Amortissements des immobilisations corporelles		(162 834 059)	(161 532 785)
	<b>III.1</b>	<b>14 341 982</b>	<b>14 079 169</b>
Immobilisations financières		10 703 681	10 680 521
- Provisions sur immobilisations financières		(6 190 517)	(5 634 589)
	<b>III.2</b>	<b>4 513 165</b>	<b>5 045 932</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 931 381</b>	<b>19 210 660</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 931 381</b>	<b>19 210 660</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		36 666 698	34 229 973
- Provisions pour dépréciation des stocks		(962 086)	(1 115 939)
	<b>III.3</b>	<b>35 704 612</b>	<b>33 114 034</b>
Clients et comptes rattachés		39 286 042	39 925 058
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 594 604)	(16 830 871)
	<b>III.4</b>	<b>22 691 439</b>	<b>23 094 188</b>
Autres actifs courants		22 908 753	12 029 880
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 163 165)	(1 108 135)
	<b>III.5</b>	<b>21 745 588</b>	<b>10 921 745</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>III.6</b>	114 807	186 755
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>III.7</b>	1 529 210	2 884 185
<b>Total des actifs courants</b>		<b>81 785 656</b>	<b>70 200 906</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>100 717 037</b>	<b>89 411 566</b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs		Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
	Notes	2015	2014
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 724)
Autres capitaux propres		7 753 164	7 766 530
Résultats reportés		(172 332 849)	(170 903 334)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(147 258 977)</b>	<b>(145 816 097)</b>
Résultat de l'exercice		(2 970 929)	(1 429 514)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>III.8</b>	<b>(150 229 906)</b>	<b>(147 245 611)</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>III.9</b>	59 626 979	62 518 811
Autres passifs non courants	<b>III.10</b>	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	<b>III.11</b>	4 693 983	4 157 003
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>65 165 611</b>	<b>67 520 463</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>III.12</b>	10 409 405	11 813 863
Autres passifs courants	<b>III.13</b>	62 486 554	44 757 224
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>III.14</b>	112 885 372	112 565 628
<b>Total des passifs courants</b>		<b>185 781 332</b>	<b>169 136 715</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>250 946 943</b>	<b>236 657 178</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>100 717 037</b>	<b>88 411 566</b>

**Etat de résultat**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Notes	Période de 12 mois close le 31/12/2015	Période de 12 mois close le 31/12/2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	III.15	88 744 267	89 739 515
Autres produits d'exploitation	III.16	1 008 660	229 200
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>89 752 927</b>	<b>89 968 715</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(4 049 627)	(5 714 376)
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	53 239 751	55 811 626
Charges de personnel	III.18	26 691 141	23 670 185
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 359 765	2 389 623
Autres charges d'exploitation	III.20	5 234 182	4 330 054
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>83 475 211</b>	<b>80 487 111</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 277 715</b>	<b>9 481 604</b>
Charges financières nettes	III.21	12 096 639	10 765 482
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	III.22	3 005 675	-
Autres pertes ordinaires	III.23	7 814	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(2 821 063)</b>	<b>(1 283 878)</b>
Impôt sur les bénéfices		149 866	145 636
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Résultat net de la période		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>

## Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note s	Période close le	
		31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>		(2 970 929)	(1 429 514)
Ajustements pour:			
- Amortissements et provisions		2 504 665	2 632 526
- Variations des :			
Stocks		(2 436 725)	(6 433 068)
Créances		639 016	(148 681)
Autres actifs courants		(10 878 873)	(1 605 995)
Placements et autres actifs financiers		71 948	3 177 054
Fournisseurs et autres dettes		17 078 664	(2 087 757)
- Transfert de charges		(3 207)	22 443
- Plus ou moins-value de cession		-	37
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(4 004 558)</b>	<b>(5 872 956)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 977 230)	(681 949)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(23 160)	(58 171)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	31 737
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 000 391)</b>	<b>(708 383)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		-	-
Actions propres		-	11
Encaissements provenant des emprunts		51 237 860	54 689 589
Encaissements provenant des subventions		-	12 500
Décassements pour remboursement des emprunts		(54 557 022) 358)	(33 373)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(3 319 162)</b>	<b>21 328 743</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		15 556	15 279
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(1 299 439)</b>	<b>14 762 683</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(25 095 343)	(39 858 026)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>III.24</b>	(26 394 782)	(25 095 343)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001 a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **II.1.DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### **II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

La société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

### **Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres. Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

### **Stocks**

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours

de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

### **Emprunts**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

### III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

#### III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 418 216 Dinars au 31 Décembre 2015 Dinars contre 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/15
	31/12/2014	Acquisiti ons	Transfert s	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotation 2015	Sorties	31/12/2015	
<b><u>IMMO. INCORPORELLES</u></b>										
- Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
- Logiciels	664 064	40 450	-	-	704 514	(654 775)	(11 639)	-	(666 414)	38 100
- Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(686 427)	(38 135)	-	(724 562)	38 135
- En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (I)</b>	<b>8 430 823</b>	<b>40 450</b>	-	-	<b>8 471 273</b>	<b>(8 345 265)</b>	<b>(49 774)</b>	-	<b>(8 395 038)</b>	<b>76 234</b>
<b><u>IMMO. CORPORELLES</u></b>										
- Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
- Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(17 228 795)	(828 145)	-	(18 056 940)	6 835 431
- Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(599 851)	(14 320)	-	(614 171)	255 859
- Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 163 566)	(27 110)	-	(3 190 676)	150 878
- Matériel & outillages industriels	102 323 748	337 694	301 896	(115 084)	102 848 254	(99 042 807)	(620 784)	115 084	(99 548 508)	3 299 746
- Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	(145 071)	37 454 318	(37 599 389)	-	145 071	(37 454 318)	-
- Matériel de transport	1 616 724	231 463	-	(117 056)	1 731 131	(1 397 069)	(108 345)	117 056	(1 388 358)	342 774
- Matériel informatique	1 193 286	85 817	-	-	1 279 104	(1 099 222)	(35 845)	-	(1 135 067)	144 036
- Agencements, Aménagements & Installations	1 266 678	408 229	60 187	(13 978)	1 721 116	(978 615)	(55 922)	13 717	(1 020 820)	700 296
- Equipements de bureau	453 765	14 124	-	(4 612)	463 278	(423 470)	(6 342)	4 612	(425 200)	38 077
- En cours	686 311	882 559	(362 083)	-	1 206 787	-	-	-	-	1 206 787
- Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (II)</b>	<b>175 611 954</b>	<b>1 959 887</b>	-	<b>(395 801)</b>	<b>177 176 041</b>	<b>(161 532 785)</b>	<b>(1 696 813)</b>	<b>395 539</b>	<b>(162 834 059)</b>	<b>14 341 982</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>184 042 777</b>	<b>2 000 337</b>	-	<b>(395 801)</b>	<b>185 647 314</b>	<b>(169 878 050)</b>	<b>(1 746 587)</b>	<b>395 539</b>	<b>(171 229 097)</b>	<b>14 418 216</b>

### **III.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 513 165 Dinars contre 5 045 932 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	504 878	488 198
Prêts au personnel	93 598	87 118
<b>Total brut</b>	<b>10 703 681</b>	<b>10 680 521</b>
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 833 481	4 473 783
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 357 035	1 160 806
<b>Total net</b>	<b>4 513 165</b>	<b>5 045 932</b>

### **III.3. Stocks**

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 35 704 612 Dinars contre 33 114 034 Dinars au 31 Décembre 2014 et se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Matières premières	8 875 276	10 392 101
Produits finis	17 299 047	12 341 958
En-cours de production de biens	2 222 932	3 130 394
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 269 443	8 365 520
<b>Total brut</b>	<b>36 666 698</b>	<b>34 229 973</b>
Provision pour dépréciation des MP	31 191	4 574
Provision pour dépréciation des produits finis	130 894	311 365
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
<b>Total net</b>	<b>35 704 612</b>	<b>33 114 034</b>

### **III.4. Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 22 691 439 Dinars contre 23 094 188 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients ordinaires	4 083 664	4 363 560
Clients locaux, effets à recevoir	49 503	1 200 373
Clients, chèques en caisse	19 275 119	18 447 102
Clients douteux	15 877 756	15 914 023
<b>Total brut</b>	<b>39 286 042</b>	<b>39 925 058</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 594 604	16 830 871
<b>Total net</b>	<b>22 691 439</b>	<b>23 094 188</b>

### **III.5. Autres actifs courants**

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2015 à 21 745 588 Dinars contre 10 921 745 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Fournisseurs débiteurs	3 924 631	996 443
Personnel	57 381	49 843
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	5 872 308	4 519 349
Taxes sur le CA récupérable	5 425 415	52 013
Etat, TFP à reporter	216 729	312 517
Etat, avances en douanes	208 922	213 510
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 748 209	3 495 911
Société du groupe SMTP	1 131 217	1 540 234
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	62 507	55 347
Tunisie factoring	901 624	-
Charges constatées d'avance	153 955	344 259
Débiteurs divers	841 540	86 139
<b>Total brut</b>	<b>22 908 753</b>	<b>12 029 880</b>
Provision pour dépréciation des AAC	1 163 165	1 108 135
<b>Total net</b>	<b>21 745 588</b>	<b>10 921 745</b>

### **III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 114 807 Dinars contre 186 755 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Régies d'avances et accréditifs (supérieurs à 3 mois)	114 807	129 677
Blocage Saisie Arrêt	-	57 078
<b>Total</b>	<b>114 807</b>	<b>186 755</b>

### **III.7. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 1 529 210 Dinars contre 2 884 185 Dinars au 31 Décembre 2014. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Caisses	12 985	5 615
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	493 467	741 000
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Banques	315 538	71 269
<b>Total</b>	<b>1 529 210</b>	<b>2 884 185</b>

### **III.8. Capitaux propres**

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015 un solde négatif de 150 229 906 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2014 de 147 245 611 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem ent	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissemen ts différés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>12 623 472</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 774)</b>	<b>7 770 790</b>	<b>(57 779 058)</b>	<b>(96 353 015)</b>	<b>(16 771 261)</b>	<b>(145 811 884)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 766 530</b>	<b>(65 974 334)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(1 429 514)</b>	<b>(147 245 611)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2014 suivant la décision de l'AGO du 25/6/2015							(1 429 514)		1 429 514	-
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						(13 365)				(13 365)
Résultat net de l'exercice									(2 970 929)	(2 970 929)
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 753 165</b>	<b>(67 403 848)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(150 229 906)</b>

*(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.*

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

### **III.9. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 59 626 979 Dinars contre un solde de 62 518 811 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

<b>BAILLEURS DE FONDS</b>	<b>Durée</b>	<b>Franchise</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>			<b>Total</b>
			<b>à + d'un an</b>	<b>à - d'un an</b>	<b>échus impayés</b>	
<b>CREDITS NON RENEGOCIES</b>						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	85 959	171 919	1 805 149	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	148 261	197 681	2 026 230	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	139 954	279 909	2 939 043	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	100 491	100 491	1 004 912	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	182 504	182 504	1 961 913	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	202 112	202 112	2 172 702	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
AIL Crédits leasing	3 ans		116 963	82 963	-	199 926
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	67 814	3 282	-	71 096
<b>CREDITS RENEGOCIES</b>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		276 496	525 343	42 098	843 936
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	-	-	-
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
ATTIJARI 2 000 000 (Rééchelonnement du reliquat du crédit de 2 912 687)			-	1 354 658	108 913	1 463 571
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	4 965 882	993 176	-	5 959 059
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		971 667	1 060 000	-	2 031 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		10 738 008	1 533 996	127 833	12 399 837
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	15 042 666	1 880 334	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		3 518 520	740 740	185 185	4 444 445
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	4 235 000	1 694 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		1 115 294	1 115 294	-	2 230 588
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
BFT 1 200 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 mois				300 000	300 000
BFT 6 947 709 (Tranche à remboursement fractionné)	48 mois	4 mois	5 094 993	1 852 716		6 947 709
BFT 1 738 984 (Tranche soumise à abandon conditionné)			1 738 984			1 738 984
<b>Total</b>			<b>59 626 979</b>	<b>13 971 117</b>	<b>16 602 550</b>	<b>90 200 646</b>

### **III.10. Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>844 649</b>	<b>844 649</b>

(\*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

### **III.11. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 4 693 983 Dinars contre 4 157 003 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Provisions pour risques douaniers	-	205 474
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 955 953	2 811 314
Autres provisions pour risques et charges	1 738 030	1 140 215
<b>Total</b>	<b>4 693 983</b>	<b>4 157 003</b>

### **III.12. Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 10 409 405 Dinars au 31 Décembre 2015 contre 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b><i>Fournisseurs d'exploitation</i></b>		
Fournisseurs locaux	3 081 977	3 615 353
Fournisseurs étrangers	613 767	806 790
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	-	791
Fournisseurs, effets à payer	2 867 379	2 128 276
Fournisseurs, factures non parvenues	3 420 886	4 860 362
<b>Total des fournisseurs d'exploitation</b>	<b>9 984 007</b>	<b>11 411 572</b>
<b><i>Fournisseurs d'immobilisations</i></b>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	280 849	257 742
<b>Total des fournisseurs d'immobilisations</b>	<b>425 398</b>	<b>402 291</b>
<b>Total</b>	<b>10 409 405</b>	<b>11 813 863</b>

### **III.13. Autres passifs courants**

Le autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 62 486 554 Dinars contre 44 757 224 Dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Clients R.R.R. à accorder	9 105 782	7 676 134
Ristournes à rembourser à MAAP	1 566 026	1 587 740
Fonds social	824 597	1 152 253
Personnel	4 526 002	2 746 989
Etat, impôts et taxes	31 925 079	20 863 265
Société du groupe SMTP	72 705	73 713
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	9 034 644	5 798 493
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	215 650	206 150
Produits constatés d'avance	4 223 533	3 724 649
Autres créditeurs divers	172 610	107 912
<b>Total</b>	<b>62 486 554</b>	<b>44 757 224</b>

### **III.14. Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à 112 885 372 Dinars contre 112 565 628 au 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	13 971 117	15 540 966
Échéances impayées	16 602 550	17 857 754
Emprunts courants	25 964 487	23 541 050
Intérêts courus	28 423 227	27 646 329
Banques et autres organismes financiers passif	27 923 991	27 979 529
<b>Total</b>	<b>112 885 372</b>	<b>112 565 628</b>

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

### **III.15. Revenus**

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 s'élèvent à 88 744 267 Dinars contre 89 739 515 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Ventes locales des produits finis	69 669 694	67 700 545
Ventes locales des produits intermédiaires	274 883	266 545
Ristournes sur ventes locales	(9 737 085)	(8 132 091)
<b>Total des ventes locales</b>	<b>60 207 491</b>	<b>59 834 999</b>
Ventes à l'export des produits finis	28 536 776	30 051 384
Ristournes sur ventes à l'export	-	(146 868)
<b>Total des ventes à l'export</b>	<b>28 536 776</b>	<b>29 904 516</b>
<b>Total</b>	<b>88 744 267</b>	<b>89 739 515</b>

### **III.16. Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 1 008 660 Dinars contre 229 200 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Assurance, participation aux bénéfiques	705 859	-
Revenus des immeubles	76 679	74 853
Ventes des déchets	133 831	108 892
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	13 365	16 762
Subvention d'exploitation	12 852	-
Autres produits (assistance et autres)	66 074	28 693
<b>Total</b>	<b>1 008 660</b>	<b>229 200</b>

### **III.17. Achats d'approvisionnements consommés**

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 53 239 751 Dinars contre 55 811 626 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de ces achats se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Achats de matières premières	42 077 066	46 318 083
Achats de fournitures et matières consommables	6 191 443	6 044 309
Achats non stockés de matières et fournitures	5 358 177	5 318 929
Variation de stocks des matières premières	(483 012)	(1 898 448)
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	96 077	28 753
<b>Total</b>	<b>53 239 751</b>	<b>55 811 626</b>

### **III.18. Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 26 691 141 Dinars contre 23 670 185 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Salaires et primes	20 674 426	18 364 802
Charges sociales	4 973 138	4 415 420
Cotisations au fonds social	553 830	191 185
Frais de cantine	316 398	426 422
Médecine de travail	28 710	29 454
Indemnités de départ à la retraite	144 639	242 902
<b>Total</b>	<b>26 691 141</b>	<b>23 670 185</b>

### **III.19. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 359 765 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 746 587	2 278 015
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	553 912	413 332
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	157 511	116 752
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	57 045	55 644
Dotations aux provisions pour risques et charges	614 562	545 347
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(457 844)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(311 365)	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(236 267)	(387 670)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(222 220)	(173 953)
<b>Total</b>	<b>2 359 765</b>	<b>2 389 623</b>

### **III.20. Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 234 182 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 contre 4 330 054 Dinars au terme de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Frais et commissions bancaires et de factoring	1 194 208	1 025 957
Primes d'assurances	1 580 050	1 432 819
Entretiens et réparations	341 196	381 572
Frais de gardiennage	17 480	13 315
Frais postaux et de télécommunication	119 581	107 334
Charges locatives	113 791	113 791
Frais de transport sur ventes	415 838	261 074
Missions et réceptions	83 983	82 069
Publicités, publications et relations publiques	276 302	70 093
Impôt et taxes	633 220	413 836

Rémunération d'intermédiaires et honoraires	198 460	209 116
Formation professionnelle	201 590	163 285
Autres charges diverses ordinaires	58 483	55 793
<b>Total</b>	<b>5 234 182</b>	<b>4 330 054</b>

### **III.21. Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 12 096 639 Dinars contre 10 765 482 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	2 802 198	1 834 788
Intérêts sur emprunts d'investissement	3 112 367	2 870 872
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	2 429 387	3 637 209
Intérêts sur crédits d'exploitation	735 226	821 402
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	177 930	204 693
Intérêts sur financement des exportations	796 040	625 904
Intérêts sur crédits de financement des stocks	32 130	46 913
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 747 289	1 140 831
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	-	37
Pertes et gains de change non réalisés	113 130	98 148
Pertes et gains de change réalisés	419 399	(229 046)
Intérêts créditeurs (des comptes courants et des prêts)	(268 457)	(286 269)
<b>Total</b>	<b>12 096 639</b>	<b>10 765 482</b>

### **III.22. Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 3 005 675 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Abandon de créance par la BTK (accord de restructuration)	3 000 000	-
Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	5 675	-
<b>Total</b>	<b>3 005 675</b>	<b>-</b>

### **III.23. Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 à 7 814 Dinars contre une somme nulle au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	261	-
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	7 553	-
<b>Total</b>	<b>7 814</b>	<b>-</b>

#### **III.24. Trésoreries de début et de fin de période**

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 présente un solde créditeur de 26 394 782 Dinars contre un solde de même nature de 25 095 343 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2014. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Liquidités en banques	315 538	71 269
Espèces en caisses	12 985	5 615
Chèques à encaisser	707 220	2 066 302
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	493 466	741 000
Découverts bancaires	(27 923 991)	(27 979 529)
<b>Total</b>	<b>(26 394 782)</b>	<b>(25 095 343)</b>

#### IV. Engagements hors bilan

##### 1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>					
<b>a) Garanties réelles</b>					
• <b>Hypothèques</b>					
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd	4 478 050	BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)	9 792 000	ATB, UBCI		Attijari B	
• <b>Nantissements</b>					
Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
<b>b) Effets escomptés et non échus</b>	3 777 946	AB, Attijari B, BIAT, BH, UIB		Attijari B	
<b>TOTAL</b>	<b>18 047 996</b>				
<b>2 - Engagements reçus</b>					
<b>a) Garanties personnelles</b>					
• <b>Cautions personnelles des propriétaires</b>	<b>14 100 000</b>				
Cautions solidaires	1 000 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	1 500 000	SPG			(155)
Cautions solidaires	3 000 000	SPG			(155)

Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			
Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
<b>• Cautions personnelles bancaires</b>	<b>300 000</b>				
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM			
<b>b) Garanties réelles</b>					
<b>• Hypothèques</b>	<b>3 350 000</b>				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
<b>• Nantissements</b>	<b>700 000</b>				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
<b>TOTAL</b>	<b>18 450 000</b>				
<b>3 - Engagements réciproques</b>					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 754 758	BH, ATB, UIB, BIAT	BNA, BT, BFT,	STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	75 419	BH			

• Caution bancaire CNSS	90 000	BH			
• Lettres de crédit	281 791	BH			
<b>TOTAL</b>	<b>11 201 968</b>				

## 2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
<b>• Emprunts d'investissement</b>	<b>90 000 721</b>
STB	17 832 418
BFT	8 986 693
Attijari BANK	6 073 131
AMEN BANK	10 139 846
UIB	4 320 667
BNA	39 696 282
BIAT	2 880 588
CNSS	71 096

### V. Eventualités

L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

### VI. Informations sur les parties liées

#### A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

##### a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 15.586.702 DT (correspondant à la contrevaletur de 78.126.828 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2015 à 90.154.775 MAD, soit 18.335.678 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2015 à 30.352.159 MAD, soit 6.173.022 DT (converti au cours de clôture). Par ailleurs, le montant des avoirs à accorder à la SMTP au titre des pneus manquants s'élève au 31/12/2015 à 420.333 MAD, soit 85.487 DT (converti au cours de clôture).

- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 59.674 DT.
- La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2015 à 5.602.925 MAD soit 1.131.217 DT (convertie au cours de clôture), alors que le montant de la dette à payer à la SMTP Amine au titre de l'enregistrement d'un contrat s'élève au 31/12/2015 à 357.482 MAD, soit 72.705 DT (converti au cours de clôture).

#### **b) Transactions avec la SOMACOP**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2015, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 16.007.239 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2015, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 8.376.204 DT provisionnée à hauteur de 629.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP (compte tenu d'une majoration de 1% du taux de la ristourne, au titre du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015, pour tout client réalisant un certain chiffre d'affaires et sans dépasser un plafond fixé) qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à la somme totale de 985.348 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi), dans le cadre d'une action promotionnelle pour 3 dimensions et durant la période allant du 5 au 30 juin 2015, d'une ristourne additionnelle en fonction des quantités minimales commandées, et ce, pour la somme en HTVA de 196.424 DT non encore servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) d'une ristourne additionnelles exceptionnelles en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant le 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme totale en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2015, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de son octroi) d'une ristourne additionnelle exceptionnelle surprise en fonction du chiffre d'affaires réalisé pendant l'année 2015 par rapport à la meilleure réalisation sur les cinq derniers exercices (2010-2014), et ce, pour la somme en HTVA de 561.231 DT totalement servie à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015, à ce titre, s'est élevé à 23.759 DT HTVA.

- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la SOMACOP s'élèvent à 78.261 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à la STIP s'élèvent à 11.927 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2015 pour la somme HT de 2.129 DT.
- La facturation, en 2015, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2015, suite à leur révision à la hausse, se sont élevés respectivement à 15.960 DT et 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

#### **c) Transactions avec la SOMACOP Plus**

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 52.920 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 se sont élevées à 32.365 DT.
- La facturation, en 2015, suite à sa révision à la hausse, d'un montant de 4.788 DT relatif aux prestations d'assistance comptable fournies par la STIP à la SOMACOP Plus.

#### **d) Transactions avec l'AIL (ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP)**

- La conclusion, en 2015, de deux contrats de leasing avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

#### **B- Rémunérations des dirigeants**

- I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés

commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
<b>TOTAL</b>	<b>148.694</b>	<b>20.892</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
<b>TOTAL</b>	<b>8.118</b>	<b>0</b>

## VII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Deux déclarations de franchissement de seuil sur les actions et les droits de vote de la STIP (telles que parues au bulletin officiel de la bourse n°6320 du 25 avril 2016) se présentent comme suit :

La Banque Islamique de Développement (BID), qui détenait 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 11 avril 2016, les

seuils de 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de ladite société.

La société Africa Holding, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la STIP, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2016, les seuils de 5% et 10% du capital suite à l'acquisition en bourse de 596 107 actions et droits de vote représentant 14,17% du capital de ladite société. Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise atteindre dans les 12 mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 20 mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **VIII. Schéma des soldes intermédiaires de gestion**

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

<b>Produits</b>		<b>Charges</b>		<b>Soldes</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	89 752 927					
Production stockée	4 049 627	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>93 802 554</u>	<i>Total</i>	<u>0</u>	<b>• Production</b>	<b>93 802 554</b>	<b>95 683 091</b>
<b>• Production</b>	93 802 554	Achats consommés	53 239 751	<b>• Marge sur coût matières</b>	<b>40 562 803</b>	<b>39 871 465</b>
<b>• Marge sur coût matières</b>	40 562 803	Autres charges externes	4 600 962			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>40 562 803</u>	<i>Total</i>	<u>4 600 962</u>	<b>• Valeur ajoutée brute</b>	<b>35 961 841</b>	<b>35 955 247</b>
<b>• Valeur ajoutée brute</b>	35 961 841	Impôts et taxes	633 220			
		Charges de personnel	26 691 141			
<i>Total</i>	<u>35 961 841</u>	<i>Total</i>	<u>27 324 361</u>	<b>• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation</b>	<b>8 637 480</b>	<b>11 871 227</b>
<b>• Excédent brut d'exploitation</b>	8 637 480	<b>• Insuffisance brute d'exploitation</b>				
Autres produits ordinaires	3 005 675	Autres charges ordinaires	7 814			
Produits financiers	0	Charges financières	12 096 639			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 359 765			
		Impôt sur le résultat ordinaire	149 866			
<i>Total</i>	<u>11 643 155</u>	<i>Total</i>	<u>14 614 084</u>	<b>• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>
<b>• Résultat positif des activités ordinaires</b>		<b>• Résultat négatif des activités ordinaires</b>	(2 970 929)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(2 970 929)</u>	<b>• Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(2 970 929)</b>	<b>(1 429 514)</b>

## **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

### **Rapport Général des commissaires aux comptes**

**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- Rapport sur les états financiers**

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

#### ***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers***

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité des commissaires aux comptes***

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

#### ***Opinion***

6- A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement,

dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Paragraphe d'observation***

7- Nous attirons votre attention sur la note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 2.970.929 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 150.229.906 DT, soit 156.541.641 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2015 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2015, supérieur de 103.995.676 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 150.229.906 DT au total de l'actif.

En dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Les difficultés liées à l'accès au financement du cycle d'exploitation, et notamment le financement de l'importation des matières premières au titre de 2016 ont accentué les déficits de trésorerie de la société et ont engendré son incapacité de régler ses fournisseurs dans les délais convenus. Il en a résulté des ruptures fréquentes de stocks, et par conséquent, des arrêts de la production qui a chuté au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 de 44,7%.

Par ailleurs, la prorogation du bénéfice du régime douanier de l'entrepôt industriel accordé à la société en vertu de la décision du 5 juillet 2006, et dont la validité a expiré en date du 5 juillet 2015, n'a pu être obtenue auprès de l'administration des douanes malgré les multiples relances de la société. La STIP a continué, de fait, à bénéficier de l'importation de ses matières premières en suspension des droits et taxes et à appliquer la procédure simplifiée de mise à la consommation sur le marché local autorisée par la douane en date du 2 juin 2014 impliquant le dépôt de déclarations de régularisation et le paiement des droits et taxes correspondants. Toutefois, la non prorogation du bénéfice du régime de l'entrepôt industriel, si elle sera définitivement décidée par la douane, risque de contribuer à l'affectation négative de la situation de trésorerie de la société.

La STIP a entamé, suite à la révolution, l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec huit banques et a obtenu, en 2016, l'accord de principe de la STB pour le traitement de ses engagements. En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès d'un pool bancaire, en vue de lui accorder les financements nécessaires à l'achat de ses matières premières au titre de l'exercice 2016.

D'un autre côté, la société a conclu, en janvier 2016, une convention avec une banque d'affaires pour l'assister à l'élaboration des scénarii et la mise en place d'un plan de restructuration ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. La mission, prévue pour une durée de 7 mois prorogeable pour une période maximale de 6 mois supplémentaire, est actuellement en cours de réalisation.

Faute d'accès systématique au financement nécessaire de l'importation des matières premières et à défaut de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 25 juin 2015 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012, du 21 juin 2013 et du 19 juin 2014, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2015 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

***Fait à Tunis, le 07 Juin 2016***

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting  
Fadhel JAOUA**

## **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

### **Rapport Spécial des commissaires aux comptes**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement autorisées et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'augmentation du montant des frais d'assistance informatique facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 750 DT à 1.000 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 15.960 DT.
- L'augmentation du montant des frais d'assistance comptable facturés à la société SOMACOP pour les porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de 350 DT à 700 DT en brut par mois. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2015 la somme HTVA de 11.172 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut conventionnel mensuel du directeur commercial de la STIP, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime complémentaire de 2.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 18.620 DT.
- L'imputation, sur la société SOMACOP, de la majoration du salaire brut du directeur central de production de la STIP, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par une prime forfaitaire mensuelle de 1.000 DT. La somme HTVA facturée, à ce titre, par la STIP s'est élevée, en 2015, à 9.310 DT.

#### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont la plupart ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2015 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 3.100.475 DT et 1.585.037 DT. Par ailleurs, la STIP a bénéficié, en 2015, d'un abandon d'intérêts de retard par la BTK pour 3.000.000 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2015 à cette filiale se sont élevées à 78.261 DT.

- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2015 à ce titre s'est élevé à 23.759 DT hors TVA.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2015, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2015 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 2.129 DT et 59.674 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2015 a porté sur 31.594 DT.

### **C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations du Président Directeur Général Riadh Berrjeb qui comprennent :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014, du 19 juin 2014 et du 21 mai 2015, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- ✓ Deux voitures de fonction,
- ✓ Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- ✓ Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration de la filiale du 19 mai 2014, du 22 avril 2015 et du 1<sup>er</sup> septembre 2015, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles et d'une prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, du loyer d'un logement de fonction.

**C.2- a-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	146.317	18.515
Avantages postérieurs à l'emploi	2.377	2.377
<b>TOTAL</b>	<b>148.694</b>	<b>20.892</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/15
Avantages à court terme	8.118	0
<b>TOTAL</b>	<b>8.118</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que des conventions conclues, en 2015, avec la filiale SOMACOP, la filiale SMTP et avec la société AIL, ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'ont pas fait l'objet d'autorisations préalables de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leurs incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 peuvent être récapitulées comme suit :

- L'octroi à la société SOMACOP, fin décembre 2015, moyennant l'endossement d'un effet à recevoir, d'un prêt de 2.400.000 DT qui a été remboursé par virement émis par la filiale pour le même montant encaissé le 31 décembre 2015.
- Le détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour une période allant de février à août 2015 moyennant une rémunération, charges sociales et fiscales comprises, s'élevant à 11.927 DT qui a été supportée par la STIP.
- Les deux contrats de leasing conclus avec l'AIL en vertu desquels des locations financement portant sur des matériels de transport ont été consenties à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 9,75% et pour un montant hors TVA de 120.461 DT pour le premier et de 105.987 DT pour le deuxième. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ces financements ont totalisé, en 2015, la somme totale de 11.892 DT.

Ces conventions ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

**Fait à Tunis, le 07 Juin 2016**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Anis LAADHAR**

**Financial Auditing & Consulting**  
**Fadhel JAOUA**

## 4-2 Indicateurs d'activité de la STIP relatifs au deuxième trimestre 2016

### INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2016

	Unité	2ème trimestre		Cumulé à fin juin		Exercice
		2016	2015	2016	2015	2015
1. Revenus						(*)
Local	M DT	13 650	15 609	24 975	23 235	60 207
Export	M DT	8 183	4 536	10 133	17 828	28 537
<b>Total</b>	MDT	<b>21 834</b>	<b>20 145</b>	<b>35 109</b>	<b>41 063</b>	<b>88 744</b>
2. Production (en volume)	Tonne	1 308	3 626	2 869	6 451	11 518
3. Investissements	M DT	1 654	107	2 605	378	2 000
4. Engagements bancaires : (Emprunts+Concours bancaires & autres passifs financiers)	M DT	173 531	184 658	173 531	184 658	172 512

(\*) Information de l'exercice 2015 après audit

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus, sont issues de notre comptabilité (avant audit). Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévues par les normes.

#### Faits saillants

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du deuxième trimestre 2016 se résument comme suit :

La régression de 12,55 % du chiffre d'affaires local par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

La progression de 80,41 % du chiffre d'affaires export par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015 ;

- La progression de 8,38 % du chiffre d'affaires total par rapport aux données de la même période de l'exercice 2015;

La régression de 63,93 % de la production par rapport à la même période de l'exercice 2015 : la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques a connu depuis la fin de l'année 2015 des difficultés pour le financement de son cycle d'exploitation et notamment l'achat des matières premières, chose qui s'est répercutée sur la production engendrant ainsi des arrêts successifs et fréquents depuis le début de l'année 2016, suivis d'un arrêt total et continu depuis la fin du mois de Mai 2016 jusqu'à ce jour.



AVIS DES SOCIETES

**FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**

**- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Banque de Tunisie et des Emirats****Bilan**  
**Arrêté au 30 Juin 2016**  
**(unité : en milliers de dinars)**

<b>A C T I F</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<b>1</b>	16 696	37 187	17 262
Créances sur les établissements bancaires & financiers	<b>2</b>	87 469	99 798	92 351
Créances sur la clientèle	<b>3</b>	709 310	579 026	659 573
Portefeuille d'investissement	<b>4</b>	104 279	92 482	107 746
Valeurs immobilisées	<b>5</b>	15 114	14 820	14 815
Autres actifs	<b>6</b>	22 305	12 203	14 621
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>955 173</b>	<b>835 516</b>	<b>906 368</b>
<b>P A S S I F</b>				
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<b>7</b>	97 774	59 212	83 142
Dépôt & avoirs de la clientèle	<b>8</b>	609 584	515 775	570 476
Emprunts & ressources spéciales	<b>9</b>	100 291	118 265	107 527
Autres passifs	<b>10</b>	17 657	14 077	17 118
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>825 306</b>	<b>707 329</b>	<b>778 263</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital		90 000	90 000	90 000
Réserves		47 295	47 182	47 238
Actions propres		-840	-840	-840
Résultat reporté		-8 293	-9 956	-9 956
Résultat de la période		1 705	1 801	1 663
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11</b>	<b>129 867</b>	<b>128 187</b>	<b>128 105</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>955 173</b>	<b>835 516</b>	<b>906 368</b>

**Banque de Tunisie et des Emirats**

**Etat des engagements hors Bilan**

**Arrêté au 30 Juin 2016**

**(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
<b><i>PASSIFS EVENTUELS</i></b>				
Cautions, avals et autres garanties données	<b>12</b>	118 549	70 037	55 346
Crédits documentaires		30 750	45 978	32 768
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>149 299</b>	<b>116 015</b>	<b>88 114</b>
<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>				
Engagements de financement donnés		182 139	93 439	110 510
Engagements sur titres		32 000	-	24 000
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>214 939</b>	<b>93 439</b>	<b>134 510</b>
<b><i>ENGAGEMENTS RECUS</i></b>				
Engagements de financement reçus	<b>13</b>	8 000	14 000	9 000
Garanties reçues	<b>14</b>	508 293	454 691	554 732
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>516 293</b>	<b>468 691</b>	<b>563 732</b>

**Banque de Tunisie et des Emirats**

**Etat de résultat**  
**Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2016**  
**(unité : en milliers de dinars)**

	<i>Notes</i>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>				
Intérêts et revenus assimilés	<b>15</b>	25 415	20 340	40 972
Commissions		6 254	5 206	10 801
Gains sur opérations de change		477	630	1 333
Revenus du portefeuille d'investissement	<b>16</b>	2 868	1 971	3 968
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>35 014</b>	<b>28 147</b>	<b>57 074</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>				
Intérêts encourus et charges assimilées	<b>17</b>	-15 004	-13 160	-28 274
Commissions encourues		-202	-244	-452
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-15 206</b>	<b>-13 404</b>	<b>-28 726</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>19 808</b>	<b>14 743</b>	<b>28 348</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	<b>18</b>	-4 501	-3 329	-2 025
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>19</b>	-1 222	-297	-1 128
Autres produits d'exploitation		10	24	44
Frais de personnel	<b>20</b>	-7 832	-6 271	-14 950
Charges générales d'exploitation		-3 185	-2 236	-6 757
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-768	-794	-1 596
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 310</b>	<b>1 840</b>	<b>1 936</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		192	14	-150
Impôts sur les sociétés	<b>21</b>	-797	-53	-123
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>1 705</b>	<b>1 801</b>	<b>1 663</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 705</b>	<b>1 801</b>	<b>1 663</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>1 705</b>	<b>1 801</b>	<b>1 663</b>

## Banque de Tunisie et des Emirats

### Etat de flux de trésorerie Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 2016 (Unité : en milliers de dinars)

<i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i>	<i>Notes</i>	<i>30-juin-16</i>	<i>30-juin-15</i>	<i>Exercice 2015</i>
Produits d'exploitation bancaires encaissés		33 282	28 801	55 415
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-14 216	-14 496	-28 441
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		33 014	-78 365	-7 448
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		39 794	41 451	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-14 925	-10 240	-24 189
Autres flux d'exploitation		-81 245	27 205	-118 105
Impôts sur les sociétés		-75	-169	-213
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-4 371</b>	<b>-5 813</b>	<b>-25 250</b>
<i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i>				
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 462	401	252
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		6 277	-7 178	-21 088
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 835	-704	-2 134
<b>Flux de trésorerie net affecté des activités d'investissement</b>		<b>5 904</b>	<b>-7 481</b>	<b>-22 970</b>
<i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i>				
Emission /Remboursement d'emprunts		-7 750	-7 750	-17 250
Augmentation/diminution ressources spéciales		2 721	-10 100	-11 087
Dividendes versés		0	0	0
<b>Flux de trésorerie net affecté à des activités de financement</b>		<b>-5 029</b>	<b>-17 850</b>	<b>-28 337</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités				
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-3 496	-31 144	-76 557
Liquidités et équivalents en début de période		5 069	81 626	81 626
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>22</b>	<b>1 573</b>	<b>50 482</b>	<b>5 069</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 30 JUIN 2016**

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

### **2. BASES DE MESURES**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

#### **3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

#### **3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille titre détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

## **3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**

### **3.6.1- Provisions individuelles**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2015-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la Banque afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification desdites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

### **3.6.2- Provision collective**

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Les établissements de crédit peuvent pour l'évaluation du montant de ces provisions recourir à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet ou s'appuyer sur des modèles qui leurs sont propres et dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

### **3.6.3 Provisions additionnelles :**

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Le montant de la dotation aux provisions additionnelles au titre de la période close au 30/06/2016 a été estimé à 3.288 KDT.

### **3.6.4- Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### **3.7-Opérations en devises**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte : la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

### **3.8-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %

- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

##### 4.1- ACTIFS

###### Note 1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse agences dinars	2 846	2 394	2 510
Caisse agences devises	2 375	1 993	971
Caisse IBS	385	568	160
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 122	4 425	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	9 968	27 807	12 565
<b>TOTAL</b>	<b>16 696</b>	<b>37 187</b>	<b>17 262</b>

###### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	14 000	1 500	12 000
Prêts interbancaires en devises	-	8 060	6 589
Prêts swap en devises	12 984	4 537	12 907
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	35 984	49 776	29 130
Créances sur les établissements financiers	24 430	35 862	31 654
<b>TOTAL</b>	<b>87 469</b>	<b>99 798</b>	<b>92 351</b>

###### Note 3 : Créances sur la clientèle

Au 30 juin 2016, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Concours CT (1)	203 871	145 564	187 868
Concours M.L.T. (2)	480 577	421 889	455 268
Comptes débiteurs de la clientèle	44 540	38 201	38 323
Leasing (3)	45 883	34 305	38 338
Valeurs en recouvrement	806	996	772
<b>Total brut</b>	<b>775 677</b>	<b>640 955</b>	<b>720 569</b>
Agios réserves	-18 018	-11 433	-15 487
Provisions individuelles	- 43 336	-46 838	-40 496
Provision collectives	- 5 013	-3 658	-5 013
<b>Total net</b>	<b>709 310</b>	<b>579 026</b>	<b>659 573</b>

(1) Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours non échus	189 354	123 482	168 042
Avance sur dépôt à terme	5 790	1 240	7 774
Intérêts et Commissions impayés	99	42	-
Principal impayé	10 507	21 692	13 520
Intérêts et commissions perçus d'avance	-1 893	-906	-1 530
Intérêts et commissions à recevoir	14	14	62
<b>Total</b>	<b>203 871</b>	<b>145 564</b>	<b>187 868</b>

(2) Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours non échu	441 475	379 234	413 982
Principal échu	604	733	582
Intérêts et commissions échus	255	268	318
Principal impayé	27 694	31 840	29 091
Intérêts et commissions impayés	8 014	7 695	8 438
Intérêts à recevoir	2 356	3 411	2 675
Avance en comptes courants	186	186	186
Intérêts perçus d'avance	-7	-1 474	-4
Frais de protêt	-	-4	-
<b>Total</b>	<b>480 577</b>	<b>421 889</b>	<b>455 268</b>

(3) Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours	45 146	33 181	37 827
Principal impayé	291	838	334
Intérêts impayés	127	108	38
Intérêts courus	244	-	122
Autres créances	75	178	2
<b>Total</b>	<b>45 883</b>	<b>34 305</b>	<b>38 323</b>

**Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Titres cotés	7 288	7 288	7 288
Titres non cotés	11 217	18 062	18 112
Participation et fonds gérés BTE SICAR	18 352	20 587	20 587
Titres de Placement	70 231	47 978	62 809
Créances rattachées	2 647	2 359	3 554
<b>TOTAL Brut</b>	<b>109 735</b>	<b>96 274</b>	<b>112 350</b>
Provisions	5 456	3 792	4 604
<b>TOTAL Net</b>	<b>104 279</b>	<b>92 482</b>	<b>107 746</b>

**Note 5 : Valeurs Immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2015	ACQUISITIONS /CESSIONS	Valeur Brute au 30/6/2016	Amortissements au 31/12/2015	Dotations/Reprises 2016	Valeur Nette au 30/06/2016
Terrain	4 002	-	4 002	-	-	4 002
Constructions	6 342	-	6 342	1 611	77	4 655
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 627	24	1 651	1 033	70	549
Matériel Informatique	5 061	628	5 689	3 717	236	1 736
Matériel de Transport	547	0	547	389	22	136
A, A & Installations	8 710	415	9 125	4 724	363	4 036
<b>Total</b>	<b>26 289</b>	<b>1 067</b>	<b>27 356</b>	<b>11 474</b>	<b>768</b>	<b>15 114</b>

**Note 6 : Autres postes d'actif**

Au 30 juin 2016, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Personnel	416	221	356
Comité d'entreprise	4 272	3 950	4 044
Etat et collectivités locales	2 511	2 184	2 191
Autres débiteurs	11 089	1 690	4 119
Charge reportées	2	2	
Opérations monétiques	126	147	
Créances prises en charge par l'Etat	3 889	4 009	3 911
<b>Total</b>	<b>22 305</b>	<b>12 203</b>	<b>14 621</b>

## 4.2-PASSIFS

### Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Emprunts et refinancement en devises BCT	65 000	46 000	60 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	13 163	4 632	12 882
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	16 000	8 000	9 000
Avoirs des Correspondants Etrangers	186	112	111
Créances rattachées	352	48	300
Dépôts des établissements financiers spécialisés	3 073	420	849
<b>Total</b>	<b>97 774</b>	<b>59 212</b>	<b>83 142</b>

### Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Dépôts à terme en dinars	175 850	146 828	133 821
Dépôts à terme en devises	2 830	3 020	2 686
Comptes courants personnes physiques	27 096	23 285	26 477
Comptes courants personnes morales	39 317	45 349	53 355
Comptes d'épargne	52 566	42 089	46 866
Comptes professionnels en devises	5 022	5 464	4 192
Dépôts en dinars convertibles	5 397	7 544	4 168
Certificats de dépôt	94 500	53 000	66 500
Comptes prestataires de service en devises	882	855	784
Comptes négoce international	255	136	386
Personnes non résidentes	161 930	155 149	196 901
Autres sommes dues à la clientèle	43 939	33 056	34 340
<b>Total</b>	<b>609 584</b>	<b>515 775</b>	<b>570 476</b>

**Note 9 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Encours emprunts extérieurs	10 431	16 752	14 704
Frais financiers/Emprunts extérieurs	138	330	231
Encours Emprunts obligataires	80 500	97 750	88 250
Autres emprunts	6 502		1 401
Frais financiers/Emprunts obligataires	2 720	3 433	2 941
<b>Total</b>	<b>100 291</b>	<b>118 265</b>	<b>107 527</b>

**Note 10 : Autres passifs**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Organismes sociaux	1 872	1 617	1 869
Personnel	2 150	3 108	3 052
Etat et collectivités locales (hors I/S)	1 779	962	1 425
Autres créiteurs	6 872	2 832	6 556
Valeurs exigibles après encaissement	4 984	5 558	4 216
<b>Total</b>	<b>17 657</b>	<b>14 077</b>	<b>17 118</b>

**4.3-CAPITAUX PROPRES****Note 11 : Capitaux propres**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Capital	90 000	90 000	90 000
Réserves	47 295	47 182	47 238
Actions propres	-840	-840	-840
Résultats reportés	-8 293	-9 956	-9 956
Résultat de la période	1 705	1 801	1 663
<b>Total capitaux propres</b>	<b>129 867</b>	<b>128 187</b>	<b>128 105</b>

#### 4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Cautions en faveur de la clientèle	64 747	60 826	47 704
Cautions en faveur des établissements financiers	50 284	8 917	7 417
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	3 518	294	225
<b>Total</b>	<b>118 549</b>	<b>70 037</b>	<b>55 346</b>

##### Note 13 : Engagements de financement recus

Au 30 juin 2016, les engagements de financement reçus présentent un solde de **8 000** KDT.

##### Note 14 : Garanties reçues

Au 30 juin 2016, les garanties reçues présentent un solde de **508 293** KDT et représentent des garanties sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

#### 4.5-ETAT DE RESULTAT

##### Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Opérations de trésorerie et Interbancaire	104	337	541
Intérêts sur les prêts	23 468	18 817	37 453
Revenus Leasing	1 676	1 126	2 796
Commissions sur engagements	167	60	179
Commissions sur avals et cautions	-	-	3
<b>Total</b>	<b>25 415</b>	<b>20 340</b>	<b>40 972</b>

##### Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Dividendes	298	244	349
revenus portefeuille titres	2 330	1 643	3 449
Plus-values sur Titres	240	84	170
<b>Total</b>	<b>2 868</b>	<b>1 971</b>	<b>3 968</b>

**Note 17 : Intérêts et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Opérations de trésorerie et Interbancaire	3 434	1 277	4 037
Intérêts sur Emprunts extérieurs	219	360	642
Commissions sur Emprunts extérieurs	51	145	233
Charges sur Emprunts obligataires	2 247	2 848	5 453
Intérêts sur dépôts	9 053	8 530	17 909
<b>Total</b>	<b>15 004</b>	<b>13 160</b>	<b>28 274</b>

**Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Reprise des provisions sur prêts	1 906	600	-10 677
Pertes courues sur Intérêts	-1 328	649	4
Dotations aux provisions sur prêts	-4 834	-4 382	10 096
Dotations aux provisions leasing	-122	-291	-
Reprise provision leasing	211	233	-
Dotations aux provisions collectives	-	-	-1 355
Dotations aux provisions sur créditeurs divers	-200	-19	3 480
Dotations aux provisions hors bilan	-134	-119	141
Pertes courus sur principal prêts	-	-	-
Dotations autres passifs	-	-	-1 019
<b>Total</b>	<b>-4 501</b>	<b>-3 329</b>	<b>- 2 025</b>

**Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>	<b>31/12/2015</b>
Dotations aux provisions sur titres	-852	-262	-1 114
Pertes courues sur titres	-17	-	-
Reprise des provisions sur titres	-	-	40
Moins-value dépréciation titres BTA	-341	-25	-34
Amortissement primes d'acquisition BTA	-12	-10	-20
<b>Total</b>	<b>-1 222</b>	<b>-297</b>	<b>-1 128</b>

**Note 20 : Les charges du personnel**

Les charges de personnel, au 30 juin 2016, se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Traitements et salaires	5 465	4 497	11 510
Avantages complémentaires	261	186	540
Charges sociales	1 651	1 202	2 547
Autres frais du personnel	15	46	241
Dotations des congés payés	440	340	112
<b>Total</b>	<b>7 832</b>	<b>6 271</b>	<b>14 950</b>

**Note 21 : Impôt sur les sociétés**

La charge d'impôt afférente au premier semestre 2016 s'est élevée à **797** KDT.

**4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

**Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 30/06/2016, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde positif de **1 573** KDT :

Libellé	30/06/2016	30/06/2015	31/12/2015
Caisse agences dinars	3 232	2 393	2 510
Caisse agences devises	2 375	2 561	1 131
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 122	4 425	1 056
Banque Centrale de Tunisie en devises	9 968	27 807	12 565
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	14 000	1 500	12 000
Prêts en devises BCT	-	-	-
Prêts interbancaires en devises	12 984	12 596	19 496
Avoirs chez les correspondants locaux	71	63	71
Avoirs chez les correspondants étrangers	35 984	49 769	29 130
Emprunts et refinancement en devises BCT	-65 000	-	-
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-13 163	-50 632	-72 890
<b>Total</b>	<b>1 573</b>	<b>50 482</b>	<b>5 069</b>

#### **4.7 Vérification de la situation fiscale de la société**

La Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

<b>Impôts</b>	<b>Période</b>
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Retenues à la source	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
FOPROLOS	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Taxe sur chiffre d'affaires	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013
Contributions à la caisse de compensation	Allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
Droit d'enregistrement	Allant du 01/01/2011 au 31/12/2013

La Banque a reçu, le 12 octobre 2015, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 8.327.023 DT dont un principal de 5.547.954 DT et des pénalités de retard de 2.779.068 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque rejetant certains chefs de redressement. Le 10 mai 2016, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la Banque. En date du 24 mai 2016, la banque a reformulé son opposition quant à cette réponse. Elle a, néanmoins, maintenu le montant de la provision constatée depuis fin 2015 pour un montant de 3 880 KDT.



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F  
Société d'Expertise Comptable  
Immeuble PwC- Rue du Lac d'Annecy –  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89



MAZARS

ECC MAZARS  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de  
La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE*

### *Introduction*

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », au 30 juin 2016 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 955 175 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1 705 KDT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### *Etendue de l'examen limité*

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA. A ce titre, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences qu'implique une mission de certification, dont notamment, l'examen des engagements et l'évaluation des risques et des provisions devant être constituées au titre des créances classées ou au titre d'autres actifs de la banque. L'étendue de cet audit ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### *Conclusion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » au 30 juin 2016, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

### *Paragraphe d'observation*

Nous attirons votre attention sur la note 4.7 aux états financiers qui décrit le fait que la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

En date du 12 octobre 2015, une notification de redressement a été communiquée à la banque, réclamant ainsi un complément d'impôts et taxes de 8 327 KDT dont 2 779 KDT de pénalités de retards. A la date du 25 novembre 2015, la BTE a formulé son opposition aux principaux chefs de redressements.

Le 10 mai 2016, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la Banque. En date du 24 mai 2016, la banque a reformulé son opposition quant à cette réponse. Elle a, néanmoins, maintenu le montant de la provision constatée depuis fin 2015 pour un montant de 3 880 KDT.

Notre rapport ne comporte pas de réserve concernant cette question.

**Tunis le 26 août 2016**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**